

Règlement de la bourse organisée par la Société Ornithologique d'Armor

Organisée par la Société Ornithologique d'Armor le dimanche 3 décembre 2017 dans la Petite salle de Robien à Saint Briec. Ouverture au public de 9h00 à 17h00.

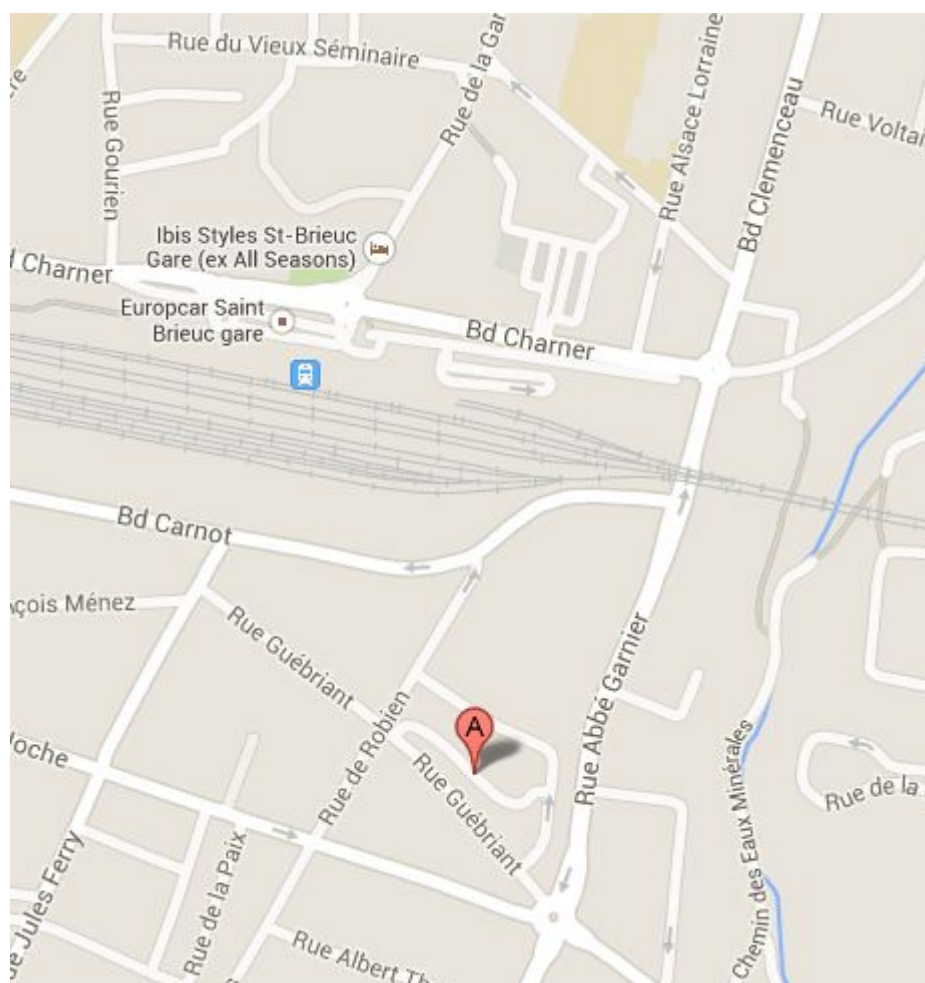
- 1) La réception des éleveurs s'effectuera le dimanche à partir de 8 heures (toute transaction avant l'ouverture au public, ou aux abords de la salle, est interdite).
- 2) Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué à l'entrée de la salle. Tout oiseau reconnu malade sera refusé (présence d'un vétérinaire) ainsi que le lot qui l'accompagne.
- 3) Conformément aux directives ministérielles, un certificat de non contamination (maladie de NEWCASTLE) de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département d'origine des oiseaux sera demandé à chaque éleveur lors de l'inscription.
- 4) Les oiseaux repris par la convention de WASHINGTON ou vivant sur le territoire Guyanais ne pourront participer à la foire que dans la mesure où leur propriétaire peut justifier la provenance de la souche ou des parents.
- 5) Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et remis au responsable de la SOA à la fin de la journée (un exemplaire vous sera donné à l'enregistrement des oiseaux).
- 6) Ne seront acceptés à la vente que les oiseaux de propre élevage, bagués réglementairement (**bague fermée et ne pouvant être retirée**).
- 7) Chaque éleveur devra se munir de ses propres cages (cages de concours de préférence).
- 8) Les cages sales et surchargées d'oiseaux seront refusées.
- 9) L'entrée sera gratuite pour l'éleveur (pour les visiteurs et les accompagnateurs l'entrée est de 2.00€).
- 10) Le droit d'inscription est de 0.50€ par oiseau.
- 11) Les prix de vente sont libres.
- 12) La vente de cage, cageots, nichoirs et autre matériel sera réservée aux professionnels.
- 13) En cas de litige, l'exposant devra accepter l'emplacement attribué par les organisateurs.
- 14) La SOA ne sera pas responsable en cas d'accident, de perte ou de vol pendant ou après l'exposition.
- 15) Le seul fait d'engager des oiseaux à la bourse implique l'acceptation totale du présent règlement.
- 16) Pour les cas non prévus dans les dispositions qui précèdent, la décision appartiendra au comité organisateur.

Guy L'Hotellier – Jean-Claude Martin
Présidents de la Société Ornithologique d'Armor

Quelques précisions sur l'organisation

- Un apéritif sera servi à chaque éleveur exposant.
- Une restauration de type Sandwich est prévue sur place (avec notamment une formule sandwich, gâteau, boisson, café à 5€).
- Les demandes d'informations ou la réservation peuvent-êtres réalisées auprès de Mr Jean François Dubois au 02.96.32.00.69 via le site internet www.soa.asso.fr

Plan d'accès



La Petit salle de Robien se situe derrière la Gare SNCF de Saint-Brieuc